

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
09 octobre 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE -----

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Jacques BARTHELEMY, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Gilles CARRE, François MARQUET.

POUVOIR : Hubert POULLOT a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/24/120 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASÉ JEROME GOLMARD A BROCHON

Vu la délibération B/23/02 du 17 janvier 2023,

Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique,

Considérant qu'à la suite du Programme Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation thermique et énergétique de son patrimoine bâti, il a été déterminé que le gymnase Jérôme GOLMARD se situant sur la commune de Brochon était l'un des bâtiments les plus énergivores ;

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement d'architecte dont le mandataire est le cabinet TABULA RASA par délibération du 17 janvier 2023 ;

Considérant qu'une consultation concernant la partie travaux a été lancée le vendredi 09 août ;

Considérant que 24 entreprises ont déposé un pli ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le lot n°1 « désamiantage » du marché à l'entreprise STOP AMIANTE pour un montant prévisionnel de 117 478.01€ HT – 140 973.61 € TTC,

- **ATTRIBUE** le lot n°2 « démolition – gros œuvre – V.R.D » du marché à l'entreprise R CONSTRUCTION pour un montant prévisionnel de 245 000 € HT – 294 000 € TTC,

- **DECLARE** le lot n°3 « charpente – couverture » du marché sans suite pour infructuosité en l'absence de dépôt d'offre,

- **ATTRIBUE** le lot n°4 « étanchéité » du marché à l'entreprise SCOP UTB pour un montant prévisionnel de 220 957.08€ HT – 265 148.49 € TTC,

- **ATTRIBUE** le lot n°5 « façades – I.T.E. – bardages » du marché à l'entreprise BONGLET pour un montant prévisionnel de 187 953.73€ HT – 225 554.47 € TTC,

- **ATTRIBUE** le lot n°6 « menuiseries extérieures aluminium – serrurerie » du marché à l'entreprise BOUDIER pour un montant prévisionnel de 115 319€ HT – 138 382.8 € TTC,
- **ATTRIBUE** le lot n°7 « plâtrerie – peinture – menuiseries intérieures » du marché à l'entreprise BONGLET pour un montant prévisionnel de 124 845.46 € HT – 149 814.55 € TTC,
- **ATTRIBUE** le lot n°8 « revêtements de sols – équipements sportifs » du marché à l'entreprise ART-DAN ILE-DE-FRANCE pour un montant prévisionnel de 95 760.43 € HT – 114 912.51 € TTC,
- **ATTRIBUE** le lot n°9 « mur d'escalade » du marché à l'entreprise PYRAMIDE pour un montant prévisionnel de 100 600 € HT – 120 720 € TTC,
- **ATTRIBUE** le lot n°10 « électricité » du marché à l'entreprise SONELEC pour un montant prévisionnel de 82 102.08 € HT – 98 522.49€ TTC,
- **DECLARE** le lot n°11 « chauffage – ventilation et plomberie sanitaire » du marché sans suite pour cause d'offre inacceptable,
- **ATTRIBUE** le lot n°12 « forage géothermique » du marché à l'entreprise PHREATECH pour un montant prévisionnel de 132 130 € HT – 158 556 € TTC,
- **DECLARE** le lot n°13 « gestion technique centralisée » du marché sans suite pour infructuosité en l'absence de dépôt d'offre,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes démarches ou formalités administratives nécessaires à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

